ÉCHANGE DE NOTES ENTRE LES GOUVERNEMENTS DU CANADA ET DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE CONCERNANT LA CRÉATION À TERRE-NEUVE D'UNE INSTALLATION TEMPORAIRE DE PISTAGE SPATIAL QUI SE RATTACHERAIT AU PROIET SKYLAB

I

L'Ambassadeur des États-Unis d'Amérique au Secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada

(Traduction)

Ottawa, le 20 décembre 1971

Monsieur le Secrétaire d'état.

J'ai l'honneur de me référer aux entretiens récents qui ont eu lieu entre des représentants de nos deux Gouvernements concernant la création d'une installation temporaire de pistage spatial, aux fins précises d'assurer des télécommunications au moyen d'engins spatiaux habités et d'engins spatiaux non habités se rattachant au Projet Skylab, initiative de la National Aeronautics and Space Administration (NASA) des États-Unis en matière de Vols d'engins spatiaux habités. Ces entretiens ont abouti aux ententes énoncées dans l'Annexe à la présente Note concernant les conditions qui doivent régir la création et le fonctionnement d'une installation de ce genre.

Si le Gouvernement canadien approuve ce qui précède, je propose que la présente Note et son Annexe, ainsi que votre réponse à cet effet, constituent entre nos deux Gouvernements un accord qui entrera en vigueur à la date de votre réponse et qui restera en vigueur durant trois années et pour telles autres périodes ultérieures qui pourront être convenues, à moins qu'il ne soit dénoncé par l'un ou l'autre des Gouvernements au moyen d'un préavis de quatre-vingt-dix jours donné par écrit à l'autre Gouvernement.

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire d'État, les assurances renouvelées de ma très haute considération.

ADOLPH W. SCHMIDT

^{Pièc}e jointe:

Annexe. L'Honorable Mitchell Sharp, C.P., Secrétaire d'État aux Affaires extérieures, Ottawa.